

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 9 mars 2022, à la salle municipale de St-Dominique du Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Sylvain Grégoire	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Vacant	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Hétu	Conseiller	No : 6

*Mme Vaillancourt participe via la conférence téléphonique

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 MOT DE BIENVENUE DE M. LE MAIRE
- 1.2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
- 1.6 OUVERTURE BUREAU ET POSTE
- 1.7 INSPECTEUR MUNICIPAL
- 1.8 PAIEMENT DES INCOMPRESSIBLES
- 1.9 MODERNISATION DU SITE WEB
- 1.10 BANQUE D’HEURE SYGEM
- 1.11 MODIFIER REPRÉSENTANT POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES
- 1.12 RÉOLUTION DÉSIGNANT UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈSD
- 1.13 SOUMISSION POUR FORAGE DE PUITTS EXPLORATOIRES

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 2/12

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER
- 3.2 REMERCIEMENT DE L’INSPECTRICE – LAMORANDIÈRE

4. URBANISME

- 4.1 DÉROGATION MINEURE 2022-01

5. LOISIRS

- 5.1 RENOUVELLEMENT AVEC L’ÉLAN – MAISON DES JEUNES RURALE

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 APPEL D’OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE 2022

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. VARIA

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.

1. ADMINISTRATION

1.1 MOT DE BIENVENUE DE M. LE MAIRE

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

47-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

48-03-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux du 2 et 28 février 2022 tel que rédigé.

1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Dépôt du rapport financier

Mme Aline Guénette, technicienne comptable au bureau de Daniel Tétreault CPA, est présente pour le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2021 était de 23 048\$. L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2021 était de 1 804 793\$. Le taux global de taxation réel pour l'année 2021 est de 1,2591\$

Sommaire des résultats à des fins fiscales		
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		
	Budget	Réalisation
Revenus		
Fonctionnement	759 000	1 051 392
	759 000	1 051 392
Charges de fonctionnement	759 000	983 012
Excédent (déficit) de l'exercice	0	68 380
Amortissement des immobilisations		
Remboursement de la dette à long terme		
Affectation		
Activités d'investissement		(63 243)
Réserves financières et fonds réservés		
	0	(63 243)
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	0	5 137

1.6 OUVERTURE BUREAU ET POSTE

[49-03-21](#) [OUVERTURE BUREAU ET POSTE](#)

ATTENDU QUE les mesures sanitaires en lien avec la Covid-19 s’assouplissent;

ATTENDU QUE le retour dans les bureaux est permis.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal ainsi que le bureau de poste sont rouverts aux citoyens aux heures d’ouverture régulières à compter du 14 mars 2022.

1.7 INSPECTEUR MUNICIPAL

[50-03-22](#) [INSPECTEUR MUNICIPAL](#)

ATTENDU QUE certaines municipalités ont fait des demandes pour avoir les services ponctuels de l’inspectrice;

ATTENDU QUE ces mêmes municipalités se désistent en période plus tranquille;

ATTENDU QUE d’autres municipalités requièrent les services réguliers de l’inspectrice;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE des ententes intermunicipales soient signées avec les municipalités qui désirent les services réguliers de l’inspectrice, fixant ainsi des journées de travail précises dans leur bureau;

QUE les municipalités désirant se prévaloir du service de façon ponctuelle, après transmission d’une résolution d’autorisation, obtiennent les services de l’inspectrice seulement si des plages horaires sont disponibles dans l’horaire de cette dernière;

ÉTANT ENTENDU QUE toutes demandes de services doivent être approuvées par la direction générale de la Municipalité.

1.8 PAIEMENT DES INCOMPRESSIBLES

[51-03-22](#)

[PAIEMENT DES INCOMPRESSIBLES](#)

ATTENDU QUE certaines dépenses tel que les dépenses de télécommunication, d’électricité, de chauffage, assurances doivent être payées à la réception.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER la directrice générale à payer ces factures avant l’approbation des comptes.

1.9 MODERNISATION DU SITE WEB

[52-03-22](#)

[MODERNISATION DU SITE WEB](#)

ATTENDU la vitesse à laquelle les technologies changent;

ATTENDU QUE INT Communication est le concepteur et s’occupe de la gestion du site Web;

ATTENDU QU’INT Communication offre une nouvelle interface de gestion, incluant de nombreuses fonctionnalités et permettant une autogestion de site accrue.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ACCEPTER l’offre de INT Communication pour la modernisation du site Web au coût de 585\$ plus taxes.

1.10 BANQUE D’HEURES SYGEM

[53-03-22](#)

[BANQUE D’HEURES SYGEM](#)

ATTENDU QU’il y a lieu de renouveler la banque d’heures Sygem;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ACHETER une banque de 26 heures de soutien technique au coût de 1 960\$ taxes en sus.

1.11 MODIFIER LE REPRÉSENTANT POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

[54-03-22](#)

[MODIFIER LE REPRÉSENTANT POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES](#)

ATTENDU QUE M. le maire a été mandaté par la résolution #13-01-22 pour protéger les créances de la Municipalité, le 14 avril 2022, lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes à la MRC d’Abitibi;

ATTENDU QUE le maire ne sera pas en sol canadien le 14 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater M. Pascal Hétu, conseiller, pour protéger les créances de la Municipalité, le 14 avril 2022, lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes à la MRC d’Abitibi.

1.12 RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈSD

55-03-22

RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈSD

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

ATTENDU QU’il y a lieu d’ajouter un administrateur principal;

ATTENDU QU’il y a lieu de retirer un des administrateurs principaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière soit désignée administratrice principale aux fins d’utilisation du service AccèsD Affaires et qu’elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Mme Nathalie Boire anciennement directrice générale soit retiré à titre d’administrateur principal aux fins d’utilisation AccèsD Affaires.

1.13 SOUMISSION POUR FORAGES DE PUITTS EXPLORATOIRES

56-03-22

SOUMISSION POUR FORAGES DE PUITTS EXPLORATOIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu par le biais de l’ingénieur au dossier une soumission de Technofoor pour le forage de puits exploratoires;

ATTENDU les problèmes d’approvisionnement en eau potable que la Municipalité a vécu dans les derniers mois;

ATTENDU la vulnérabilité de la Municipalité face au manque d’approvisionnement;

ATTENDU QUE diverses informations ont été recueillies par la Municipalité voulant que le nettoyage du puits no 3 puisse résoudre la problématique d’approvisionnement;

ATTENDU QU’il y avait urgence d’agir afin de garantir la distribution d’eau à la population de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire;

ATTENDU QU’un mandat de nettoyage de puits a été confié à Puits Abitibi;

ATTENDU QU’une fuite majeure a été trouvée sur le réseau;

ATTENDU QUE depuis que la fuite a été réparée, la consommation d’eau est revenue à la normale et que le puits no 2 fournit suffisamment d’eau pour la consommation régulière des usagers;

ATTENDU QUE le nettoyage du puits no 3 a augmenté la quantité d’eau journalière de plus de 60m³ d’eau quotidiennement;

ATTENDU QUE la production d’eau actuelle des 2 puits équivaut à environ 3 fois la consommation quotidienne;

ATTENDU QUE certaines informations permettent de croire que la problématique de colmatage de puits pourrait être résolue en utilisant une pompe mieux adaptée à la consommation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE ne pas procéder dans l’immédiat aux forages de puits exploratoires;

D’attendre de voir le comportement des 2 puits en action actuellement avant de poursuivre les démarches pour effectuer les travaux de nouveaux puits.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

57-03-22

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2022, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit ;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 64 180,62 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 202 828,47 \$;

Les salaires versés au mois de février 2022 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 16 104,73 \$.

3. CORRESPONDANCES

3.1 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission municipale*, cette dernière procède actuellement à une mission d’audit auprès de toutes les municipalités du Québec portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

3.2 REMERCIEMENT DE L’INSPECTRICE MUNICIPALE

La Municipalité de Lamorandière fait part au conseil que les services de l’inspectrice municipale ne seront plus requis.

4. URBANISME

4.1 DÉROGATION MINEURE

58-03-22

DÉROGATION MINEURE 2022-01

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités ont été constatées à la propriété située au 277 chemin Vaillancourt, lors de la mise en vente;

CONSIDÉRANT QUE ces irrégularités sont en lien avec les normes prescrites pour la zone Ra2;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des annexes à la résidence unimodulaire (22,67m², soit 26,22%) est supérieure à la superficie maximale autorisée de 21,70 m², soit 25%;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale Ouest du garage (1,07 mètre) est inférieure à la marge minimale prescrite de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le garage selon l'inspecteur en poste au moment de la construction était considéré comme une remise;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'implantation n'est pas requis lors de la construction d'une remise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont été consultés et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sachant qu'aucun permis ne pourra, à l'avenir, être délivré pour un agrandissement de la propriété ni du garage en cour latérale.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation concernant la propriété du 277 chemin Vaillancourt tel que déposé au dossier;

ÉTANT ENTENDU QU'aucun permis ne pourra être émis pour agrandir la propriété;

ÉTANT ENTENDU QU'aucun permis ne pourra être émis pour un agrandissement du garage en cour latérale.

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ÉLAN – MAISON DES JEUNES RURALES

59-03-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ÉLAN – MAISON DES JEUNES RURALES

ATTENDU QUE l'Élan – Maison des jeunes rurales offre les services d'un animateur jeunesse;

ATTENDU QUE ce service inclut l'animation 1 soir par semaine dans la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité possède les installations pour accueillir ce type de rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler l'entente avec l'Élan – Maison des jeunes rurales;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE 2022

60-03-22

APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE 2022

ATTENDU QUE pour la sécurité des usagers de l’abat-poussière doit être étendu en début de saison estivale.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER la directrice générale à envoyer une invitation à soumissionner pour l’achat de 55 000 litres de chlorure de calcium liquide aux entreprises suivantes :

- Sel Ice Cat
- Marcel Baril
- Les Entreprises RM

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

10.1 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

61-03-22

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d’Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l’intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l’exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU la volonté des élus-es municipaux du Québec d’exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d’exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire condamne avec la plus grande fermeté l’invasion de l’Ukraine par la Russie;

QUE la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l’Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la Municipalité invite ses citoyens à participer à l’effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l’ambassade de la République d’Ukraine, à l’ambassade de la Fédération de la Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire, Christian Legault, fait rapport auprès des membres du conseil de l’avancement des travaux d’installation par la compagnie Sonospec concernant l’éclairage et la sonorisation de la salle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Christiane Vaillancourt présente à la municipalité un projet de lotissement pour discussion.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

62-03-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE clore la séance à 20h31.

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code municipal.

Christian Legault
Maire